



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4844**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Revente, à l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat d'un immeuble situé 7, rue Paul Péchoux

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président Barral

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

**Bureau du 6 janvier 2014****Décision n° B-2014-4844**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Revente, à l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat d'un immeuble situé 7, rue Paul Péchoux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2013-05-06-R-0190 du 6 mai 2013, la Communauté urbaine de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de l'acquisition d'un bien situé à Villeurbanne 7, rue Paul Péchoux, pour un montant de 280 000 €.

Il s'agit de :

- une maison d'habitation sur 2 niveaux, avec 3 garages et cour attenant, proposant 3 appartements et caves,  
- ainsi que de la parcelle de terrain de 263 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble,

le tout situé 7, rue Paul Péchoux à Villeurbanne, étant cadastré CM 219.

Ce bien a été acquis pour le compte de l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat qui s'engage à préfinancer cette acquisition, en vue de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat pour une opération de logement social.

Aux termes de la promesse d'achat, l'OPH Villeurbanne est habitat qui préfinance cette acquisition s'est engagé à racheter à la Communauté urbaine cet immeuble, cédé au prix de 280 000 €, admis par France domaine, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

L'OPH Villeurbanne est habitat aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 25 avril 2013, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la revente à l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat, pour un montant de 280 000 €, d'un immeuble situé 7, rue Paul Péchoux à Villeurbanne, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat pour une opération de logement social.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1752, le 14 janvier 2013 pour la somme de 11 400 000 € en dépenses et 11 400 000 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser, d'un montant de 280 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente, seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.**